

FRANCE : 250 ANS DE LOIS DU TRAVAIL

1749

Lettres patentes contre les coalitions ouvrières, création d'un billet de congé pour contrôler la mobilité des ouvriers.

1791

Les lois d'Allarde et Le Chapelier suppriment les corporations et interdisent toutes les associations.

1803

Livret de travail obligatoire.

1841

Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans, 8 h pour les 10-12 ans, 12 h pour les 12-16 ans, pas de travail de nuit avant 13 ans. Première inspection du travail.

1848

Proclamation du droit au travail et création des Ateliers nationaux. Abolition de l'esclavage.

1864

La grève est tolérée.

1874

Réglementation des conditions d'emploi des enfants.

1884

Loi Waldeck-Rousseau : liberté syndicale.

1889

1^{er} mai, « journée internationale des travailleurs ».

1892

Interdiction du travail de nuit des femmes. Création du corps des inspecteurs du travail.

1898

Loi sur l'indemnisation des accidents du travail.

1906

Loi sur le repos hebdomadaire.

1910

Loi sur les « retraites paysannes et ouvrières » : cotisations obligatoires des salariés, âge de départ fixé à 65 ans.

1919

Journée de 8 h. Responsabilité patronale pour les maladies professionnelles.

1936

Front populaire : 40 h de travail hebdomadaire, deux semaines de congés payés, conventions collectives.

1940-1944

Interdiction des syndicats par le gouvernement de Vichy.

1945

Création de la Sécurité sociale. Comités d'entreprise (entreprises de plus de 100 salariés).

1950

Smig, droit de grève aux fonctionnaires.

1956

Trois semaines de congés payés.

1958

Assurance chômage.

1967

Travail interdit pour les moins de 16 ans.

1968

Négociations de Grenelle : augmentations salariales, section syndicale d'entreprise.

1970

Smic et quatrième semaine de congés payés.

1981

Retraite à 60 ans.

1982

39 h hebdomadaires et cinquième semaine de congés payés. Lois Auroux sur les droits des travailleurs.

1993

Loi Balladur sur les retraites

1998 et 2000

Lois sur les 35 h de travail hebdomadaire.

2003

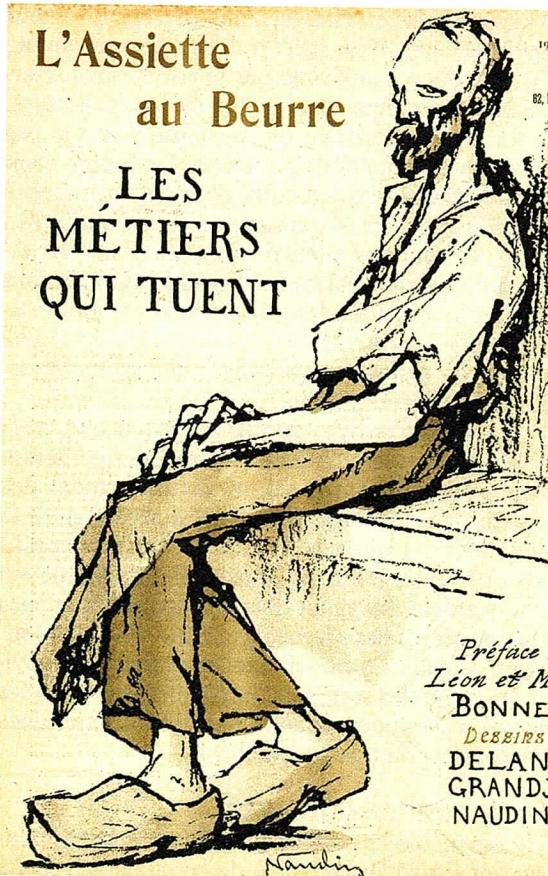
Loi Fillon sur les retraites.

2007

Remise en cause des 35 h.

2010

L'âge de la retraite est repoussé à 62 ans.



DANS LE TEXTE

LES MACHINES MEURTRIÈRES

« Dans le courant de la saison, l'effectif du Pont des Feignants [abri où se réunissent les marginaux d'Ambert, en Auvergne, à la Belle Époque] s'accrut d'une unité : un homme d'une trentaine d'années au visage constamment emmitouflé de linge purulents qui cachaient une partie de ses traits. Le Pantomin l'avait connu lorsqu'ils étaient tous deux ados ; dans la ville on l'appelait le Chimique. Tout jeune, il était parti "dans les villes" où il avait trouvé à s'embaucher dans une fabrique de traitement de produits phosphorés. Le garçon y avait gagné de bonnes journées, mais s'y était peu à peu empoisonné. La pourriture lui avait grignoté le menton et les pommettes, devenus des foyers d'abcès inguérissables. Revenu au pays, il était inapte à tout travail. [La plupart des mendians] avaient été de bons ouvriers, eux aussi, gagnant honorablement leur vie. Un jour, on les avait ramenés à la maison, amputés par une scie circulaire, partiellement écrasés par la chute d'un tronc d'arbre ou désarticulés par leur chute d'un échafaudage. [...] D'année en année, grâce aux machines meurtrières introduites dans les usines et les ateliers, l'accident du travail devenait le fournisseur essentiel des déchets humains circulant par les chemins. »

Antoine Sylvère, né en 1888 en Auvergne, enfant paysan, adolescent ouvrier, deviendra instituteur, puis ingénieur et directeur d'usine. Il témoigne dans *Toinou. Le cri d'un enfant auvergnat* (Plon, « Terre humaine », 1993, pp. 209-211).